Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 31 Janvier 1889 No. 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

L'HIVER.

Plus d'oiseaux dans nos bocages;
Plus de chants harmonieux;
Flore a quitté nos rivages
Pour aller sous d'autres cieux.

Prés déserts, sombres feuillages,
Ruisseaux qui charmiez nos yeux,
O sublimes paysages,
Vous êtes mystérieux!

Le jour s'éteint: la nuit sombre
Etend son manteau de deuil
Sur les forêts pleines d'ombre
Et sur l'humide cercueil.

Partout règne le silence,
—Un silence solennel!—
Et des lèvres de l'enfance
Monte une prière au Ciel!

L'homme, ainsi que la Nature,
Du temps subit la rigueur,—
Les bois perdent leur verdure
Et l'homme perd sa fraîcheur.

G. de Tonnancour.

UN PARTAGE.

Connaissez-vous le problème des dix-sept chameaux à partager! Non? Voici l'histoire.

Un Turc meurt: il laisse dix-sept chameaux dans les écuries, et, par testament les lègue dans la proportion suivante à ses trois fils:

L'aîné recevra la moitié du legs:

Le second un tiers.

Et le cadet un neuvième.

L'exécuteur testamentaire, qui ne pouvait donner la moitié des dix-sept chameaux, court immédiatement conter son cas au cadi: celui-ci convoque les trois fils et fait mener dans sa cour les dix-sept chameaux, puis il envoie emprunter à son voisin un autre chameau. Il y a donc dans la cour dix-huit chameaux.

Le cadi commence le partage: la moitié des dix-huit chameaux est donnée au fils aîné, soit neuf chameaux; le tiers, six chameaux, au second: neuf et six font quinze, le neuvième de dix-huit, soit deux chameaux, est attribué au cadet; total dix-sept.

Le dix-huitième chameau ayant servi à résoudre ce problème est renvoyé avec remercîments à son propriétaire.

Les fils ne peuvent réclamer; ils ont tous eu plus que leur compte.

Mais que dites vous du chameau du voisin qui n'était pour rien dans l'affaire et sans lequel on n'aurait pu partager?

ARTICLES DE TOILETTE D'UNE FILLE.

Une fille sensée ne tiendra pas sur son bureau de toilette une variété de cosmétiques et de drogues, mais il existe certains articles qu'elle devrait toujours avoir à portée de la main. Elle devrait avoir une rangée de bouteilles à bouchons de verre contenant de l'alcohol, de l'alun, du camphre, du borax, de l'ammoniaque et de la glycerine ou vaseline. On peut se servir d'un peu de camphre et d'eau pour se laver la bouche et la gorge quand l'haleine n'est pas douce. De l'alun écrasé appliqué à une plaie de fièvre l'empêchera de devenir désagréable à la vue. Les piqûres d'insectes ou les éruptions de la peau sont enlevées par l'alcohol. Quelques grains d'alun dans de l'eau tiède soulagera les personnes dont les mains transpirent aisément, rendues ainsi désagréablement humides. Quelques gouttes d'acide sulphurique dans de l'eau sont aussi bienfaisantes à ce sujet, et profitables également à ceux qui transpirent des pieds. Nous devons recommander beaucoup d'attention dans l'usage de savon parfumé; en bien des cas le parfum est simplement un déguisement pour de la mauvaise qualité. Un bon savon de glycerine ou de miel est toujours préférable. Sans doute, on peut se fier sur le savon parfumé d'un manufacturier de première classe, mais il coûte plus cher qu'il ne vaut. En addition au savon du bain, on doit se servir de savon blanc de castille pour laver la chevelure. De temps à autre on peut prendre un peu de borax ou d'ammoniaque pour cet usage, mais ils sont généralement trop durs dans leurs effets.

LA POPULATION DU GLOBE.

Le nombre des habitants du globe atteint actuellement le chiffre respectable d'un billion quatre cent millions. Il est devenu impossible de trouver une partie de notre planète qui ne soit pas habitée par l'homme. L'Asie où est son berceau, a une population de 800 millions, donnant une proportion de 120 au mille carré. En Afrique, il y a 210 millions. Dans les deux Amériques il y a 110 millions, relativement clair semés. Dans les îles grandes et petites on compte 10 millions. La proportion entre les noirs et les blancs est de cinq à trois. 800 millions portent des habits, 800 millions sont demi-nus et 250 millions ne portent rien pour cacher leur nudité. 500 millions vivent dans des huttes et des cosernes et 260 millions vivent à l'état barbare et sauvage exposés aux intempéries du temps.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. Lynch, *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. Lynch en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

HUITIÈME LETTRE.

NOTRE BEURRE EN EUROPE.

Il n'y a rien de nouveau à dire que, pendant que notre commerce de fromage a pris des proportions étonnantes, notre commerce de beurre est tombé graduellement dans l'insignifiance; mais mes lecteurs me croiraient-ils si je leur disais que nous sommes en danger immédiat, en Angleterre

DE PERDRE LE COMMERCE DE NOS BEURRES?

Je n'avais pas été très favorablement impressionné de la perspective de bas prix pour nos produits laitiers, mais ce fut encore pis quand je rencontrai des commerçants désespérant de ne rien faire avec nos beurres, dégoûtés même de leur qualité, à la suite d'échecs et de pertes continus et s'aggravant tous les jours dans leurs tentatives de les mettre sur le marché. Il n'y avait qu'une opinion en Angleterre: les beurres danois sont les favoris, et affermissent leur position continuellement; les beurres irlandais s'améliorent constamment, bien que lentement; mais les beurres canadiens sont dans une position telle qu'il vaudrait mieux qu'il n'en eût jamais été vendu un seul échantillon en Angleterre.

Cette dégringolade ne date pas d'hier. Dans quelques villes, l'on ne vend plus de beurre canadien. Il n'y a qu'à Bristol où nos beurres paraissaient avoir un pied-à-terre un peu plus assuré qu'ailleurs. Par bonheur pour nous, le beurre danois n'avait pas été offert à Bristol; mais cette année, on était en train de le *pousser* avec habileté et il s'en vendait des quantités assez considérables aux bons consommateurs, les acheteurs à bas prix se rabattant sur les qualités inférieures et sur la margarine. Il va sans dire que votre beurre ne profitait pas du "*boom*"; et que ses chances n'étaient pas à se mesurer contre le produit danois, mais plutôt contre la margarine. Et même, dans ce dernier cas,—faut-il le dire?—il était souvent délaissé! C'est dans des entrevues avec les importateurs que j'ai appris ce qui précède à Bristol; malgré des rebuffades fréquentes, reçues de leurs clients au sujet de nos beurres, malgré même des pertes sérieuses chez quelques-uns, ces braves gens ne paraissaient pas entretenir de sentiments hostiles pour nous. J'ai même trouver un désir prononcé de voir se réaliser nos espérances d'améliorer nos produits. Nous devons cela, sans aucun doute, à l'excellente réputation de nos fromages et aux bonnes affaires dont ils ont été l'objet,—tant sont grands les services que peut rendre une bonne réputation.

Le fils de M. Downs, notre agent d'Immigration à Bristol, m'avait accompagné dans quelques unes de mes visites de Bristol; il me fit la remarque, au retour, "que l'on m'avait servi

"DE DURES PILULES A AVALER"—!

Puisqu'il en est ainsi, mes lecteurs canadiens me permettront bien de leur prescrire quelques unes de ces pilules,—qui ne sont pas couvertes de sucre,—avec recommandation de les avaler pour le plus grand bien de notre industrie laitière.—

M. Price, de Price et Parker, fit allusion aux pertes croissantes éprouvées dans les transactions portant sur les beurres canadiens. L'année 1887, fut le point culminant de cette progression malheureuse,—on avait acheté par spéculation, en vue d'une baisse dans la production, et un grand nombre de commerçants perdirent des montants considérables.

Comme résultat, cette année, on ne n'acheta que le beurre de crémeries, et les meilleures qualités des Townships de l'Est. Pour comble de malheur, la qualité de ces mêmes marques, se trouva bien au dessous de la moyenne ordinaire. "Le beurre "de crémeries, qui est généralement assez bon," me dit M. Price, "souffrit en 1887 d'une "moisissure bleu, provenant très "probablement du contact avec "le bois des tinettes." On fut obligé de tout, tourner, tinette par tinette, et d'enlever cette moisissure avec un grattoir; ce travail, assez coûteux, s'ajoutait à la perte plus directe du beurre avarié et enlevé.

MM. J. Lovell et Son, m'ont dit que l'année 1887, a dû être ici une misérable année pour la production du beurre, puisqu'on a été obligé de refuser au moins 50 0/0 du beurre de l'Ouest d'Ontario (Western,) contre 10 0/0 dans les années ordinaires. Le "crèmeries" se vendait 104 à 105 chelins, pendant que le "Western" garanti, n'était payé que 90 chelins, cela montre un triste état de choses: être obligé de vendre quelques uns de nos beurres, à 15 et 20 pour cent de rabais, *conditionellement* et avec la certitude d'en voir.

REJETER 50 POUR CENT

des quantités offertes. Ces 50 pour cent doivent tomber entre les mains des petits revendeurs pour être sacrifiés probablement chez les confiseurs et fabricants de biscuits à 60 ou 70 chelins. Et pour accentuer ce degré d'abjection, disons que ce beurre canadien y arrive en compagnie de la margarine, que les confiseurs commencent à employer. Si cela peut être un encouragement aux fabricants de ce vilain beurre, qu'ils en fissent leur profit!—

Outre les importateurs qui avaient été "échaudés" à commercer avec nos beurres, les autres marchands avaient été effrayés des pertes ainsi subies à leur connaissance. M. Iles, un de ces marchands avait été appelé, comme expert, pour examiner plusieurs centaines de tinettes de beurre parmi lesquelles il y avait du "crèmeries." Ce beurre avait souffert par suite de la mauvaise qualité des tinettes et d'un empaquetage défectueux, et occasionna des pertes considérables à son acheteur, M. Iles était dégouté du beurre canadian et ne se génait pas de dire qu'il n'en achèterait pour aucune considération; il avait besoin à ce moment de 500 tinettes, mais après ce qu'il avait vu, il devait s'adresser en Irlande pour ses achats. C'était son opinion, "que "cette année (1888), il ne se trou-"verait pas, dans Bristol, un "seul marchand sur dix pour "donner des commandes de "beurre canadien."

Mais, tout en parlant aussi franchement, les importateurs semblaient se faire un devoir amical de donner de bons conseils. M. Widgery de la maison Crewes Widgery, a resumé tous ces conseils dans ce qu'il m'a dit:

"N'envoyez jamais de beurre "en Angleterre à moins qu'il ne "soit frais, jamais fort, peu salé "et de qualité bien égale, et à "bon marché. Les beurres da-"nois sont maintenant offerts "sur ce marché à des prix rai-"sonnables, et les consomma-"teurs préfèrent ce produit déli-"cat d'arôme,—et même la mar-"garine, au beurre canadien. "Nous n'avons jamais acheté de "margarine, mais si l'état des "choses actuel continue, je ne "saurais dire si nous ne finirons "pas par en faire le commerce. "Qu'on en dise ce qu'on voudra, "les Anglais sont disposés à "manger la margarine, même "depuis qu'on la vend sous son "nom propre. Une autre saison "nous éclairera à ce sujet. Jus-"qu'à présent on vendait les "beurres danois à Birmingham "et dans les centres manufactu-"riers, où les consommateurs pa-"raissent un peu plus difficiles "que ceux des districts agricoles "à qui se vendent les beurres "canadiens reçus à Bristol."

Mais maintenant, ce même marché, peu exigeant, de Bristol, se ferme aux qualités inférieures de beurres étrangers.

Ces paroles de Widgery m'ont été confirmées par ses confrères.

"Il est impossible de vendre "du beurre canadien ici; on "n'accepte que du beurre danois "ou irlandais. Il s'est opéré "un changement radical sur "notre marché cette année," voilà ce que l'on me dit à la suite de M. Widgery. On venait d'ou-

(Suite sur la quatrième page.)

Le Manitoba.

Jeudi, 31 Janvier 1889.

PROVENCHER.

Le souvenir du 24 janvier 1889 restera mémorable pour le comté de Provencher. Cette journée nous rappellera que l'électorat de ce beau comté a parlé une parole éloquente et énergique en élisant l'hon. A. A. C LaRivière pour le représenter aux communes du Canada.

L'on peut dire du député élu que si jamais homme ne fût plus déprécié, jamais homme aussi ne fût plus apprécié. La coterie de détracteurs qui l'a suivi partout depuis des mois a été mise à sa place par la majorité bien pensante de notre population, et ceux qu'elle voulait nous imposer sont rentrés dans l'ombre.

Malgré tous les efforts et toutes les conbinaisons, M. Richard est battu par plus de 200 voix et M. H. J. H Clarke perd son dépot de $200.

Voilà, en fin de compte, le résultat pur et simple de l'œuvre colomniatrice à laquelle ont travaillé certains individus devenus notoires dans ces derniers temps.

Le comté de Provencher peut se féliciter du grand coup qu'il a porté. Il a prouvé que nos hommes publics ne travaillent pas en vain pour lui, et que le règne des traîtres, des ambitieux deçus, des nullités tapageuses, des mécontents éternels et des inconnus n'est pas encore arrivé.

LA VOTATION DANS PROVENCHER.

Voici le détail de la votation dans l'élection qui vient d'avoir lieu. A part les états des bureaux de votation numéros 14 et 26 tous les chiffres sont officiels.

No.	Bureaux de Votation	LaRivière	Richard	Clarke
1	St. Boniface	56	12	4
2	do	52	11	1
3	do	61	30	6
4	do	18	14	1
5	Mun. de St. Boniface	16	20	0
6	Lorette-sud	19	16	0
7	Lorette-nord	44	14	6
8	Giroux	41	29	33
9	Ste. Anne-sud	34	26	0
10	Ste. Anne-nord	34	23	1
11	LaBroquerie	15	4	1
12	St. Norbert-nord	49	32	3
13	Royal	35	14	0
14	Ste. Agathe-est, non-officiel	7	4	0
15	St. Norbert-sud	52	75	10
16	Ste. Agathe	11	14	4
17	Youville	5	10	3
18	Aubigny-est	3	12	0
19	DeSalabery	18	33	1
20	DeSalaberry	23	19	1
21	St. Malo	12	6	0
22	Chortitz	2	0	1
23	Aubigny-ouest	5	10	11
24	Mun. de Morris	7	24	5
25	Ville de Morris	6	10	23
26	St. Pie, non-officiel	2	10	16
27	Catherine	46	27	2
28	Saint-Jean-Baptiste	63	49	2
29	Franklin	1	8	22
30	Dominion City	2	1	71
31	Franklin	31	2	12
32	West-Lynne	11	10	9
33	Emerson	13	9	12
34	Emerson	3	5	8
		789	570	265

Majorité pour LaRivière 219.

LES COULEURS POLITIQUES DE M. RICHARD.

Nous avons déjà parlé de cet intéressant sujet. Peut-être nos lecteurs nous sauraient-ils gré de donner aujourd'hui l'opinion du *Free Press*, de Winnipeg, le principal organe libéral de Manitoba.

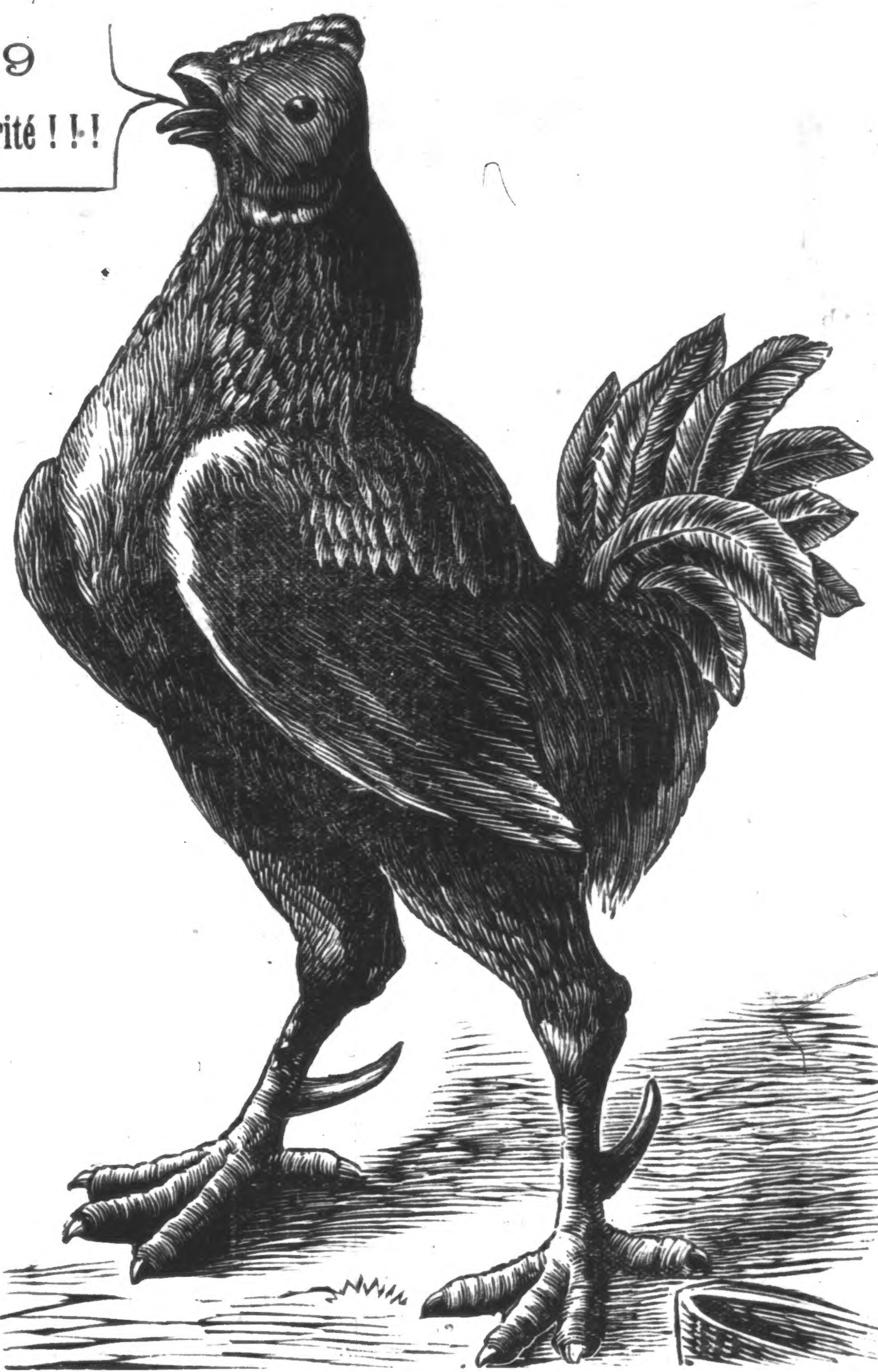
Voici ce que nous lisons dans le numéro du 26 courant, au lendemain de l'élection de Provencher :

M. Richard se doit à lui-même sa propre défaite. Personnellement, il était de beaucoup le meilleur candidat, mais son programme politique était une triste affaire De prime abord, il fut carrément prêt à appuyer le gouvernement d'Ottawa. Il l'a lui-même déclaré publiquement. Lorsqu'une délégation nommée pour *l'interviewer* par l'Association Libérale de la cité (Winnipeg) le rencontra, il refusa de faire aucune promesse, disant qu'il était indépendant des deux partis, et que, s'il était élu, sa manière d'agir serait dictée par les circonstances ; il ne voulait point que sa candidature fut sous le patronage d'aucune association libérale, et préférait être candidat sans cela. Par la suite, il écrivit des lettres qui devaient être montrées à des libéraux éminents de Winnipeg et par lesquelles il s'engageait à voter non-confiance dans le gouvernement d'Ottawa.

Ce n'est pas là la manière d'inspirer de la confiance et de se gaguer des partisans. Il aurait été préférable qu'il ne fût pas candidat du tout, et qu'il eût ainsi laissé le champ libre à un franc libéral capable de soulever l'enthousiasme de tout le parti. Avec un pareil candidat, les intérêts libéraux auraient pu prédominer dans Provencher. Une conduite franche et droite est toujours la meilleure. L'homme qui court avec le lièvre et qui chasse avec le chien peut occasionnellement arriver à son but, mais la plupart du temps il en est quitte pour ses peines. C'est ce que M. Richard a tenté de faire, avec ce résultat qu'il se voit défait et qu'il voit le district électoral sacrifié.

C'est là tout ce qu'on laisse à ce pauvre M. Richard, en guise de consolation, après son éclatante défaite. A dire vrai, il ne l'a pas volé : on ne joue jamais longtemps au jeu d'être conservateur avec les conservateurs, libéral avec les libéraux et indépendant avec les indépendants. Déclarer publiquement devant des conservateurs que, si l'on est élu, l'on appuiera le gouvernement, et écrire ensuite, en sous main, aux lumières libérales que si l'on est élu, l'on se rangera du côté de l'opposition, ce n'est pas là une conduite bien honorable pour un homme qui aspire aux honneurs parlementaires. Nous dirons, comme le confrère du *Free Press* : une conduite franche et droite est toujours la meilleure.

Mais M. Richard est assez puni aujourd'hui, et s'il a pu oublier sa déconfiture de 1882, au moins celle 1889 devra lui rester en mémoire.



LA VICTOIRE DE PROVENCHER.

OPINION DE LA PRESSE.

L'ÉLECTION DE PROVENCHER.

Le Courrier du Canada

Nous enregistrons avec plaisir la victoire de l'hon. M. LaRivière dans le comté de Provencher.

M. LaRivière a été élu par une bonne majorité, en dépit de l'opposition que ses adversaires de toutes nuances lui ont suscitée,

Nos félicitations au nouveau député de Provencher.

Le Canadien, de Québec :

Comme nous nous y attendions, l'élection de Provencher s'est terminée par le succès de l'hon. M. LaRivière, ancien ministre du cabinet Norquay.

M. LaRivière est un politicien habile, très-renseigné, et il ne tardera pas à faire sa marque dans le parlement du Canada...

Le Monde :

M. LaRivière, ex-ministre provincial dans le gouvernement Norquay, a été élu hier dans le comté de Provencher, par une belle majorité, sur ses deux adversaires. Il succède à l'hon. M. Royal et les électeurs ne pouvaient faire un meilleur choix.

Nouvelles Politiques.

—Après un ajournement de deux mois la législature de Manitoba se réunira cet après-midi.

—C'est aujourd'hui l'ouverture du Parlement Fédéral à Ottawa.

—M. Goyette a été réélu jeudi pour représenter le comté de Laprairie à l'assemblée législative de Québec.

—Le cabinet Mowat vient d'éprouver un remaniement. L'honorable M. Pardee, qui était depuis longtemps malade, a remis, samedi, son portefeuille de commissaire des Terres de la Couronne. L'honorable M. S. Hardy, secrétaire provincial, lui succède comme ministre de Terres de la Couronne.

Le secrétariat passe aux mains de M. Gibson, le député d'Hmilton.

—Le candidat libéral dans Joliette, M. Neveu, a été élu par 147 voix de majorité. Le candidat défait, M. Guilbault, a représenté le comté à Ottawa pendant plusieurs années et il a toujours appuyé la politique nationale du gouvernement.

—On annonce d'Ottawa que le gouvernement de la Puissance est décidé à réduire, dans une assez large mesure, le montant qui est annuellement accordé pour assister les immigrants qui viennent au Canada.

—La législature d'Ontario s'est ouverte jeudi dernier.

Dans son discours le lieutenant-gouverneur dit qu'il regrette de constater que les comptes entre le gouvernement fédéral et les provinces n'aient pas encore été réglés depuis la dernière session de la législature. Une conférence a eu lieu entre le ministre des finances et les trésoriers des provinces de Québec et d'Ontario, conférence qui a duré plusieurs jours, mais il a fallu l'interrompre parce que les représentants du gouvernement fédéral ont pris une attitude tout à fait nouvelle et inattendue au sujet des provinces.

Les trésoriers des deux provinces ont fait de nouvelles représentations au parlement fédéral et Son Excellence espère que la question sera considérée de nouveau et qu'on accordera les justes demandes des provinces.

Il espère aussi que les difficultés entre la province d'Ontario et celle de Québec seront prochainement réglées.

Le rapport du revenu et des dépenses de l'année sera bientôt soumis à la chambre ; il est très satisfaisant, les recettes ayant été au-delà de toutes espérances et les dépenses maintenues dans les limites ordinaires. Il termine en leur conseillant de travailler à l'avenir avec le même soin et la même sagesse que par le passé.

—Le rapport annuel du ministre des Travaux Publics a été publié jeudi dernier. Il contient des détails complets de tous les travaux exécutés durant les douze mois ainsi que les dépenses. Le total des dépenses a été de $3,428,943, divisés comme suit : Construction, $1,842,585 ; réparations, $282,826 ; personnel et entretien, $468,820 ; travaux autorisés pas actes spéciaux $779,710. Sur ce dernier chiffre il faut prendre $195,000 pour le creusement du chenal entre Québec et Montréal ; $418,710 pour les améliorations du hâvre de Québec et $166,000 pour le bassin de radoub de Lévis.

PERSONNEL.

M. et Mme N. D Beck sont revenus de leur promenade à Perterboro, Ont.

Vendredi dernier son honneur le lieutenant-gouverneur Schultz traversait en voiture la place du marché lorsque, tout à coup son cheval prit le mors aux dents. M. Schultz fut précipité hors de la voiture, et, dans chute, se fractura le bras gauche.

L'hon. A. A. C. LaRivière, M.P., est parti hier soir pour Ottawa afin d'assister à la session qui commence aujourd'hui. M. le Dr. Lambert, M. Jos. Turenne, M. J. Bte Lauzon et M. R. Manaigre font le voyage avec l'hon. deputé de Provencher.

M. J. F. Dumouchel, de Winnipeg, est allé passé quelque temps dans sa famille à Lapraírie, Qué.

M. Rémi Manaigre, de Lorette, est parti pour la province de Québec, d'où il compte revenir dans quelques jours avec deux ou trois familles de Saint-Cuthbert, désireuses de venir s'établir dans notre fertile province. Depuis quelques années ici, M. Manaigre, comme tous ceux qui ont voulu travailler, a marché de succès en succès. L'on comprendra par là le zèle qu'il apporte à persuader à ses anciens coparoissiens de suivre son exemple et de venir demander à nos prairies une part des richesses qu'elles nous fournissent avec tant d'abondance.

L'hon. sénateur Girard part demain pour Ottawa.

SEANCE AU COLLEGE.

Jeudi soir, 31 janvier, aura lieu, dans la salle du Collège de Saint-Boniface, une séance musicale et littéraire, donnée au profit de l'hôpital.

Le Rév. Père Drummond, S. J., y fera une conférence en anglais et l'hon. J. E. P. Prendergast une conférence en français. Des dames et des messieurs de Saint-Boniface et de Winnipeg ont bien voulu offrir le concours de leur talent musical pour remplir le programme de cette soirée, qui promet d'être tout à fait intéressante.

Nous espérons que le public de Saint-Boniface et de Winnipeg, toujours si zélé pour encourager les œuvres de charité s'enpressera de venir assister à cette séance.

Ne craignons pas de donner, pour soulager les membres souffrants de Jésus-Christ, ce que le monde donne si facilement pour des plaisirs qui ne rapportent aucun profit à l'âme.

Rapport de la Commission des Ecoles de la Ville de Saint-Boniface.

RECETTES.

1888.			
Fév. 21,	A oct. provincial		$ 200 00
Avril 3,	"		200 00
Août 23,	"		727 00
Oct. 18,	A billet payable		198 50
Oct. 23,	A oct. municipal		500 00
Déc. 31,	"		200 00
Déc. 31,	A Banque Impériale, montant surtiré		43 34
			$2,068 84

DÉPENSES.

1888.			
	DÉPENSES INCIDENTES GÉNÉRALES.		
Mars 5,	Par M. A. Kéroack	$3 85	
" 5,	Par E. Marcoux	4 00	
			7 85
	DÉPENSES INS. ACAD. PROVENCHER.		
Mars 5,	Par G. Dégagné	$2 50	
" 17,	Par J. P. O. Allaire	1 00	
" 20,	Par G. Dégagné	3 00	
" 22,	Par A. Vermette	29 25	
" 26,	Par M. A. Marcoux	2 06	
Avril 17,	Par Dame Carpentier	10 00	
Juin 6,	Par prix	45 00	
Juil. 21,	Par Marcoux & Cinq-Mars	32 00	
Sept. 10,	Par Turner & Despars	7 75	
Nov. 14,	Par Hôpital Général	9 00	
Déc. 19,	Par A. Vermette	47 50	
			189 06
	DÉPENSES INS. ACAD. TACHÉ.		
Juin 6,	Par prix		45 00
	SERVICES DES OFFICIERS.		
Juil. 26,	Par Sec.-Trésorier	$58 28	
Déc. 10,	"	41 50	
			99 78
	INTÉRÊT.		
Déc. 31,	Par Banque Impériale		0 75
Nov. 21,	Par billet payable		200 00
	ACADÉMIE PROVENCHER.		
Mars 5,	Par institutrices	$ 26 40	
Sept. 10,	"	500 00	
			526 40
	ACADÉMIE TACHÉ.		
Sept. 10,	Par institutrices	$300 00	
Oct. 18,	"	200 00	
Oct. 24,	"	500 00	
			1,000 00
			$2,068 84

Certifié correct.
Saint-Boniface, 26 janvier 1889.
JOSEPH C. AUGER, Auditeur.

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF.

ACTIF.	
A propriété	$350 00
A crpital	193 34
	$543 34
PASSIF.	
Par Académie Provencher	$500 00
Par caisse	43 34
	$543 34

Certifié correct.
Saint-Bonifae 26 janvier 1889.
JOSEPH C. AUGER, Auditeur.

ENTRE AMIS.

Joyeuse fête hier soir chez notre estimé concitoyen, M. Louis Levrault, à l'occasion du mariage de sa fille, Melle Marie-Louise Levrault, avec M. N. H. Houde, aussi de cette ville. Revenus hier après-midi de leur voyage de noces, les jeunes époux reçurent dans la soirée la visite de leurs nombreux amis, et M I Lavoie, au nom de tous, lut l'adresse suivante :

Madame, Monsieur,

Les amis réunis autour de vous sont très heureux de vous présenter leurs vœux à l'occasion de votre mariage. Ils n'oublient pas l'amitié que vous leur avez toujours témoignée, et espèrent que dans votre bonheur vous penserez encore à eux. Puisque c'est dans l'amour que réside le bonheur le plus parfait, vous êtes donc, ce soir, parfaitement heureux. La société chrétienne perd en vous, Madame, une de ses plus gracieuses jeunes filles ; mais elle est heureuse de vous compter maintenant parmi les plus charitables et les plus vertueuses épouses qui la composent. Dieu ne voulut pas que l'homme marchât seul dans la vie : il ne voulut pas séparer ce qu'il avait uni, et il lui donna donc une compagne pour partager ses plaisirs et ses peines. Sans la femme, la vie manquerait de poésie ; elle sait embellir l'existence de l'homme et mettre, d'une main délicate, du baume sur ses plaies.

Agréez donc, Madame et Monsieur, avec ce petit cadeau, nos vœux les plus ardents et nos félicitations les plus sincères.

M. Houde répondit en termes heureux :

"Chers amis, dit-il, vous nous avez agréablement surpris, ma femme et moi ; nous sommes heureux et fiers de l'estime et de l'amitié que vous nous témoignez. Soyez assurés que nous n'oublierons jamais le témoignage éclatant que vous nous en donnez ce soir. Je vous remercie bien cordialement et vous prie de passer la soirée avec nous."

Comme bien l'on pense l'invitation fut chaleureusement acceptée, et il nous fut donné de passer une très agréable soirée.

Parmi les nombreux présents que M. et Mme Houde ont reçus, nous avons remarqué celui dont il est fait mention dans l'adresse : un magnifique buffet ; puis, nous avons admiré, entre autres, ceux de la famille de l'hon. sénateur Girard, de la famille Gosselin, de M. Despars, de M. et Mme Jos. Tassé, de M. et Mme L. N. Bétournay, de M. et Mme H. Béliveau, de M. et Melle Chisholm, de M. C. A. Lemieux, etc.—*Com.*

Choses et Autres.

—M. C. J. Brydges, commissaire des terres de la compagnie de la Baie d'Hudson, vient de publier d'intéressantes statistiques. Il porte à 330,000 âcres l'étendue des terres achetées du gouvernement en 1888 ou prises à titre de homestead, avec droit de préemption. Les compagnies de colonisation en auraient vendu à peu près 180,000 âcres ; les compagnies de prêts et de particuliers, pas moins de 100,000 âcres, ce qui représenterait en tout plus de 600,000 âcres de terre occupées par les colons. M. Brydges estime que 4,000 cultivateurs se sont établis l'an dernier au Manitoba. L'agent du gouvernement, M. Metcalfe, évalue à plus de 17,000 le nombre des immigrants venus l'an dernier dans la province.

—Il y a dix ans les droits de douane au Canada ne donnaient que $12,782,825 ; l'année dernière, ils réalisaient une somme de $22,165,926. C'est donc un gain de près de dix millions dans le revenu.

—On annonce de Rome la mort de Gavazzi, le fameux prêtre apostat, dont un grand nombre de nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié la visite à Montréal, en 1853, visite qui a été marquée par une effusion de sang.

—La fabrication du tabac et des cigarettes a beaucoup augmentée l'an dernier.

Tant mieux ! C'est autant d'argent qui reste dans le pays. Plus on fabriquera de tabac canadien, moins nous en importerons de l'étranger.

Les droits perçus sur le tabac de toute espèce, sur les cigares et cigarettes, ont rapporté en 1888 une somme de $2,294,607.

—Savez-vous combien il s'est manufacturé de spiritueux au Canada en 1888 ?

5,514,589 gallons.

C'est une augmentation de plus d'un million de gallons sur la fabrication de 1886.

C'est un chiffre prodigieux.

Il représente un gallon de boisson pour chaque homme, femme et enfant du pays.

Cette industrie est trop florissante et il y a trop de consommateurs.

—L'administration anglaise vient de publier son rapport annuel sur le paupérisme en Angleterre. Nous en extrayons les renseignements suivants : le nombre des indigents s'est élevé, durant l'année 1888, à 839,000 pour l'Angleterre et le pays de Galles. Sur ce chiffre, 625,000 reçoivent des secours à domicile. Cette population se décompose ainsi : 176,000 hommes, 313.000 femmes et 72,000 enfants. L'entretien de ces malheureux a coûté au Trésor environ $41,000,000 ou $50 par tête. L'Angleterre est le pays où il y a le plus de pauvres.

—Sir Donald Smith vient d'être nommé, à Loudres, président de la compagnie de la Baie d'Hudson à la place de M. Eden Colville, qui a donné sa démission pour mauvaise santé.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la troisième séance du septième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la troisième séance régulière, tenue lundi, le 28 janvier A.D. 1889.

Présents :—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Fortin, Gauthier, Lauzon, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants : Une lettre de la Bell Telephone Co of Canada ; du Dr Fafard demandant à être nommé officier de santé pour l'année courante ; du Rév. M. Gabriel Cloutier remerciant le conseil de son généreux don pour l'hôpital de Saint-Boniface ; le rapport du trésorier pour l'année 1888 ; rapport du chef de police pour le mois de décembre, accusant ni recette ni dépense ; rôle de paye pour le mois de décembre, $3.27½ ; compte de B. R. Lloyd, $4.00 ; bureau de poste, $2.00 ; H. Despars, $1.00 ; L. Laurendeau, $4.60 ; Fire Brigade, City of Winnipeg, $5.00 ; statistiques, $19.25 ; William Daignault, $1.50 ; Joseph Joyal, $1.50.

M. le conseiller Fortin présente le 1er rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

"1er rapport du comité des finances, M. le conseiller Fortin, président, et MM. les conseillers Allaire, Pelletier et Turenne. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : B. Lloyd, $4.00 ; bureau de poste, $2.00."

M. le conseiller Allaire présente le 1er rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

"1er rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Allaire, président, et MM. les conseillers Gauthier et Pelletier. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : L. Laurendeau, $4.60 ; H. Despars, $1.00 ; rôle de paye pour le mois de décembre, $3.27½."

M. le conseiller Turenne présente le 1er rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

"1er rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Turenne, président, et MM. les conseillers Lauzon et son honneur le maire. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : Statistiques, $19.25 ; Winnipeg Fire Brigade, $5.00 ; Jos. Joyal, $1.50 ; William Daignault, $1.50."

En réponse au conseiller Fortin, son honneur le maire dit qu'il a nommé M. Achille Langevin auditeur pour agir conjointement avec M. Auger.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Allaire que les règles pour la régie du conseil soient suspendues et que le règlement No. 78 amendant le règlement No. 73 subisse sa première lecture. Agréé.

Les règles étant ainsi suspendues, le dit règlement subit ses trois lectures et passe sous son titre.

Proposé par M. le conseiller Allaire, appuyé par M. le conseiller Turenne, que le Dr T. Fafard soit officier de santé pour l'année 1889. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Gauthier, que la séance se lève et la séance est levée.

A V I S.

Avis est por le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de Manitoba," dans le but de construire, mettre en opération et exploiter tous bassins, digues, canaux, bâtisses et travaux sur la ou près ou le long de la Rivière Assiniboine, dans la ou dans le voisinage de la cité de Winnipeg, nécessaires pour faire usage et rendre possibles pour moulins, manufactures et autres fins de la compagnie les eaux et pouvoirs d'eau de la dite rivière, et pour améliorer la navigation de la dite rivière en la faisant communiquer avec le Lac Manitoba ou autres étendues d'eau, et pour toutes ou aucune des fins susdites d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour expropriation, acquisition et détention des terrains et propriétés et tous autres pouvoirs incidents ou nécessaires et ordinairement donnés à aucune telle compagnie.

Daté à Winnipeg, ce vingt-quatrième jour de décembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 3.1.88 Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie dans le but de construire, équipper, maintenir et opérer un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Portage-la-Prairie, dans la province de Manitoba, et allant dans une direction nord ou nord-ouest jusqu'aux grandes eaux sur la rive sud du Lac Manitoba, aussi pour améliorer et faire communiquer les eaux des Lacs Manitoba, Winnipegoosis et de la Rivière Saskatchewan, pour fin de traffic et de navigation, par la construction et le maintien de canaux, avec pouvoir d'ériger et maintenir des digues pour les dits canaux, aussi pour construire, acheter ou acquérir autrement pour aucune fin se rapportant au dit chemin de fer, des écluses et quais ainsi que des vaisseaux à vapeur et à voile, des chalands et chaloupes, et de les employer pour la navigation sur toutes les dites eaux.

Daté à Ottawa, 19 décembre 1888.

J. A. GEMMILL,
Solliciteurs des requérants.
9ins 27.12.88

AVIS.

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie qui sera appelée "La Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près de la cité de Winnipeg, et allant dans une direction sud ou sud-est jusqu'à un point sur la frontière, dans Manitoba, à l'est de la Rivière Rouge, avec des embranchements partant de points dans ou près des villes de Morris et Selkirk, et avec pouvoir aussi de construire, mettre en opération des lignes télégraphiques le long des voies ferrées de la compagnie pour fins commerciales et de chemins de fer, puis de construire des ponts sur toutes les rivières navigables sur le parcours des dites lignes et pour obtenir aussi tous les bénéfices, privilèges et pouvoirs ordinairement accordés à des compagnies de chemins de fer.

Daté à Winnipeg, ce 20 décembre 1888.

MUNSON & ALLEN,
Solliciteurs des requérants, Winnipeg,
9 ins 27 12 88

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de Winnipeg," dans le but de construire, mettre en opération et exploiter tous bassins, digues, canaux, bâtisses et travaux sur la ou près ou le long de la Rivière Assiniboine, dans la ou dans le voisinage de la cité de Winnipeg, nécessaires pour faire usage et rendre possibles pour usines, manufactures et autres fins de la compagnie les eaux et pouvoirs d'eau de la dite rivière, et pour améliorer la navigation de la dite Rivière en la faisant communiquer avec le Lac Manitoba ou autres étendues d'eau, et pour toutes ou aucune des fins susdites d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour expropriation acquisition et détention des terrains et propriétés et tous autres pouvoirs incidents ou nécessaires et ordinairement donnés à aucune telle corporation.

Daté à Winnipeg, ce vingt-neuvième jour de novembre 1888.

MUNSON & ALLAN,
9ins.6.12.88. Solliciteurs des Requérants

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d'acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.
Montréal, 19 décembre 1888.
9 ins 17 1 89

Chronique Locale.

—Les raquetteurs qui assisteront au carnaval de Montréal partiront vendredi par le Pacifique.

—Ont été nommés juges de paix : MM. G. P. Cloutier, Royal ; Athanase Julien, Saint-Norbert ; John Kenny, Sait-Norbert ; Norbert Landry, Sainte-Anne ; John Rowan, Saint-Boniface.

—Nous attirons l'attention sur l'annonce de M. Field. Il a la réputation d'être un comptable pratique, et il offre aux jeunes gens qui entendent l'anglais une excellente chance de s'instruire dans une branche nécessaire de bonne éducation.

—M. Allaire, après mûre réflexion, a décidé de ne plus acheter de peaux ni même en recevoir pour tannage. Toutes les peaux, qu'il a en mains, seront prêtes du 1er février au 1er. mai Tout réussit bien, mais le tannage à l'eau froide se fait trop lentement.

Durant l'été, M. Allaire fera poser une bouilloire et agrandira son établissement. Tout sera prêt pour le 1er septembre prochain. 3 ins

LA THEORIE DE DARWIN.

La théorie de Darwin de " la survie du plus apte," se réduit simplement à ceci : le plus faible meurt, tandis que le plus robuste et le plus hardi combat pour l'existence et vit.

Cette vérité est surtout frappante pour la semence des graines, et nous enseigne la nécessité qu'il y a de ne semer que celles dont la nature favorisera la vie et le développement.

D. M. Ferry & Cie, les grands marchands de graines de Détroit, Michigan, ne vendent que les meilleures et les plus pures, récoltant leurs propres graines au moyen des méthodes les plus améliorées et avec le plus grand soin, ayant pour eux une expérience de plus de trente années. Leur almanac de graines pour 1889 est un aide véritable pour le jardinier, et devrait être dans les mains de tous ceux qui désirent acheter des graines pures et véritables. Envoyez votre nom à la maison de D. M. Ferry, à Detroit, Michigan, et ils vous en adresseront une copie.

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle.

17 janvier.—Hier, M. Pierre Fisher conduisait à l'autel Mlle Emerise Ross, fille de M. Roderick Ross.

—Les RR. Pères Campeau et Page sont en mission au Lac Croche.

—Le nouveau conseil municipal [illegible] choisi sans élection.

—L'école catholique de Lebret continue à donner satisfaction.

—La récolte a été considerable et le blé se vend 82 cents, aussi les fermiers sont à l'aise.

—C'est le bon moment pour les colons de venir s'établir ici ; ils trouveront une place française déjà bien formée avec école, église, beau climat, bonne terre, proximité du chemin de fer, vue des lacs. Les terres de 160 arpents, avec patente, se vendent de 300 à 500 piastres.

—L'hiver a été jusqu'à présent exceptionnellement doux et nous n'avons pas encore eu une seule tempête ; il y a pourtant assez de neige pour les voitures d'hiver.

—Le chemin de fer qui promet de nous emmener à bon marché le charbon de la Montagne des Bois, paraît devoir se construire.

—L'addition destinée aux filles de l'Ecole Industrielle est maintenant achevée et le nombre d'élèves dépasse maintenant 130.

NAISSANCE.

A Winnipeg, le 29 courant, Madame Amédée Manseau, un garçon.

MARIAGE.

HOUDE-LEVRAULT.—A la cathédrale, le 28 courant, M. l'abbé A. Dugas, curé, bénissait l'union de M. Napoléon H. Houde, de cette ville, et de Melle Marie-Louise Levrault, fills de notre estimé concitoyen M. Louis Levrault.

AVIS.

Avis est par le présentes donné qu'une demande sera faite à la présente session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, par l'Association Pharmaceutique de la Province de Manitoba d'un acte pour amender "l'Acte de l'Association Pharmaceutique de 1878" et ses amendements, de la manière suivante, entre autres détails :

Pour donner au conseil plein pouvoir sur les sujets et cours d'études et la pratique des apprentis et commis brevêtés. Pour régir les honoraires que devront payer tous les membres de l'Association, les commis brevêtés, les apprentis et autres. Pour permettre au conseil de passer des reglements et pour d'autres fins.

Daté ce 15ième jour de janvier 1889.

J. F. HOWARD,
Secrétaire de l'Association Pharmaceutique de Manitoba.
5.3.21.89.

PERDU OU VOLE.

Vers le 5 décembre, un cheval brun (pony) étampé sur l'épaule gauche avec H dans un triangle, barre blanche dans le front, la queue coupée en balai et avait une bride la dernière fois qu'il a été vu.

Toute personne qui le ramènera à Angus McIvor, Millbrook, Man., ou qui écrira à la boîte 1274, Winnipeg, sera libéralement récompensée. jno. 10.1.89.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 10	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 13
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 15	à 0 20
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	9 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	3 00	à 3 50
Oignons, par minot	3 00	à 4 00

PEAUX.

Peaux vertes	4 00	à 5 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 08

DIVERS.

Poulet "	0 18	à 0 20
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 16	à 0 17
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à 0 15
Patates, le minot	0 20	à 0 25
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	2 00	à 2 50
Choux, par 100	3 00	à 3 50
Oie, par lb	0 16	à 0 20
Canards, par lb	0 16	à 0 20
Dindes, par lb	0 16	à 0 20
Poulets, par lb	0 16	à 0 20
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 04
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 08½
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 13
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 15
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 00
Blé, le minot	0 80	à 0 85
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 40	à 0 45

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formee dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.
Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1 89.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company,*" avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement : —Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront etre enumerees dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
8ins 8.11.88. Solliciteur des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
5ins 3.1.89 Agent des requérants.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.
MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau ; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
9ins 6.12.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o. L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.
Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.
Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la souscription "Soumissions pour Ecole Industrielle Sauvage," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 6 février, 1889, pour les différents travaux nécessaires à l'érection d'une école industrielle sauvage près de Régina, Territoires du Nord-Ouest.

Les devis peuvent être vus au département des travaux Publics, à Ottawa, et au bureau des Travaux Publics de la Puissance, à Régina, le et après lundi, le 16 janvier 1889, et les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites en la forme voulue et signée de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque accepté, représentant *cinq pour cent du montant de la soumission* et payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forfait si le signataire refuse le contrat ou ne peut l'exécuter jusqu'au bout, mais sera remis dans le cas de soumission non acceptée.

Le département des Travaux Publics ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 9 janvier 1889.
2ins.17 1.89.

A l'Enclos de Lorette.

Une taure qui aura trois ans ce printemps, brune, corne droite croche et le dessous du ventre blanc.

Une taure, côté rouge, dos et ventre blancs, tache blanche dans le front et âgée de 8 mois.

Une taure brune, le bas des pattes de derrière blanc, la queue et le dessous du ventre blanc âgée de 18 mois.

Un bœuf blanc âgé de 18 mois.

JOSEPH LANDRY,
2ins.17.1.89. Gardien d'Enclos.

IN POUND.

At LaBroquerie one red heifer, white belley and eighteen months old.

JOSEPH PION,
3ins.17.1.89. Pound-Keeper.

A l'Enclos de LaBroquerie.

Une taure sous poile rouge, le dessous du ventre blanc, âgée d'un an et demi.

JOSEPH PION,
3ins.17.1.88. Gardien d'Enclos.

A l'Enclos de Saint-Pierre-Jolys.

Depuis le 20 décembre dernier, une pouliche rouge avec tâche blanche au front et âgée d'un an et demi environ.

MAXIME VERMETTE,
Gardien d'Enclos
3ins.10.1.89. Saint-Pierre-Jolys.

IN POUND.

Since the 20th of December last, a filley, white spot on forehead and about 18 months old.

MAXIME VERMETTE,
Pound-keeper at Saint-Pierre-Jolys, Man.
3ins. 10.1.89.

A L'ENCLOS. DE LORETTE

Une vache noire, avec taches blanches sur les flancs, le dos jaunâtre, du blanc sous le ventre, la corne droite plus basse que l'autre, presque aveugle. âgée d'environ 12 ans. Trouvée dans les environs de l'Ile des Chênes.

CAMILLE HENRI,
Gardien d'enclos.

A L'ENCLOS.

Un bœuf rouge et blanc âgé d'un an et demi.

Une taure rouge et blanche âgée d'un an et demi

JOSEPH LETENDRE,
Gardien d'Enclos
de la ville de Saint-Boniface.
3ins.10.1.89

A L'ENCLOS DE ST. NORBERT.

Un bœuf rouge, 2 ans et demi, avec barre blanche au côté droit, l'oreille gauche coupée en forme de V, l'oreille droite coupée, trou rond.

Une vache rouge, blanc au front, avec veau rouge, mâle, H sur la fesse gauche et âgée d'environ six ans.

ALFRED LEMAY,
Gardien d'enclos, Mun. de Cartier.
3ins 27 12.88

A l'Enclos de Saint-Boniface-Ouest.

Un bœuf rouge, une tache blanche sur le front et sous le ventre, âgé d'environ 2½ ans, pas de marque.

DOSITHÉE BONNEAU,
Gardien d'Enclos.
Municipalité de Saint-Boniface-Ouest.
3ins.17.1.89.

vrir à Bristol un magasin qui affichait sa spécialité de ne vendre rien autre chose que du beurre danois; et cet établissement faisait d'excellentes affaires. Un second établissement du même genre était sur le point de s'ouvrir. Et c'est ainsi que l'esprit d'entreprise européen s'affirmait avec succès, en montrant notre apathie et notre déconfiture presqu'absolue; et cela m'a laissé une impression profonde que je voudrais voir partagée par mes compatriotes.

Un mot de MM. Clark, ds Clark & Sons, à l'adresse des cultivateurs. " Les cultivateurs doi-" vent à tout prix se défaire de " cette vilaine habitude de con-" server leur beurre pour atten-" dre de meilleurs prix. Nous " ne pouvons jamais avoir le " beurre trop frais. A le conser-" ver, on perd de tous les côtés, " sur la qualité, sur la quantité, " par les taxes, par les frais de " commission, d'entrepôt, par les " variations du marché, etc., etc.

Il est certain, comme règle générale, qu'il est contre leur intérêt que leur beurre ne soit pas vendu de suite, soit par eux, soit par les marchands ici ou en Angleterre. Cette règle s'applique à tous les produits de la ferme, et plus encore au beurre qu'à tout autre, et notre mauvaise réputation exige que nous devenions particulièrement soigneux d'éviter cette erreur.

Il y a, sans doute, des exceptions possibles à cette règle, bien qu'il n'en ait pas été question dans ces entrevues. Par exemple, s'il y a excès de production, il faut bien attendre l'occasion de vendre. Mais ici il y a des conditions à réaliser, il faut soigner l'empaquetage et être pourvu de bons refrigérateurs. Il n'y a rien à redire à cela quand c'est nécessaire. Mais ce qui est répréhensible, c'est de retarder la vente dans un but de spéculation. Le cultivateur qui refuse à bonne heure un prix raisonnable, ne comprend pas ses intérêts et ceux de ses confrères. Le commerçant qui fait la même chose, mérite d'être *échaudé* (cela ne manque jamais d'argent à ceux qui s'y exposent), au lieu de mériter la confiance des rudes travailleurs dont il expose ainsi la réputation pour augmenter son pécule. C'est un peu dur de dire ces choses, mais ce ne l'est pas trop pour ceux qui font métier de ce genre de commerce et qui ne recherchent les voies légitimes que par exception.

Suivons plutôt les bons conseils donnés par M. Clark et vendons à bonne heure.

M. Iles m'a encore mentionné un grand inconvénient :

LA LENTEUR DES VOIES D'EXPÉDITION

Et les produits laitiers ne sont pas seuls à en souffrir d'après M. Iles. Il me cita, comme exemple, un envoi de *bacon* qui avait pris deux mois à se rendre à destination; dans l'intervalle les prix étaient tombés de 36 chelins à 21 chelins. Il est facile à croire que de pareilles occurrences ne sont pas de nature à mettre nos amis les importateurs anglais de meilleure humeur, et sont absolument contraires aux intérêts de notre fertile pays, obligé, comme les autres, de se conformer aux besoins des clients pour s'assurer un marché.

QUELLE LEÇON RESSORT-IL DE TOUT CELA ?

Un importateur disait que " nous corriger de tous nos dé-" fauts nous assurerait un com-" merce considérable à Bristol." Et ailleurs de même, ajouterai-je. Il faut donc se convaincre qu'il est essentiel de faire disparaitre ces défauts si nous voulons reprendre la position perdue à cause d'eux. Et nous étudierons plus loin par quels moyens il est possible d'atteindre ces résultats.

W. H. LYNCH.

12 janvier 1889.

A L'ENCLOS.

Une taure, poil rouge foncé, la corne gauche plus basse que l'autre, le bout de la queue blanc, les oreilles échancrées et âgée d'environ deux ans et demi.

JOSEPH LETENDRE,
Gardien d'enclos
de la ville de Saint-Boniface.
Saint-Boniface, 31 décembre 1888.
3ins 3.1.89.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

Jeunes Animaux Perdus.

Sept jeunes taurailles lachées le printemps dernier, à Saint-Boniface, n'ont pas été retrouvées depuis. Chacune a l'oreille gauche coupée. Toute information donnée aux Sœurs Grises sera reçue avec reconnaissance.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14 18	13 24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5.50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21.00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13.23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18.38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro †	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 35
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	AB Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.

SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER

— DANS —

ONTARIO, QUEBEC,

— LES —

ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varie de routes !

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man. 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE.				DÉPART.		
		P.M. 5.10	...Winnipeg...	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	....St. Paul....	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	....Chicago....	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	.....Détroit.....	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	....Toronto....			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	...New-York...	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$14 40	
De Winnipeg à Chicago	25 90	$23 40
De Winnipeg à Détroit	33 90	29 40
De Winnipeg à Toronto	39 90	34 40
De Winnipeg à New-York	45 90	40 40
A Liverpool ou Glasgow	80 40	58 50

CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	....Winnipeg....	9.10 a.m.
6.05	.Emb. du Portage.	9.20 ....
5.48	...St. Norbert...	9.40 ....
5.07	...Ste. Agathe...	10.20 ....
4 42	..Silver Plains...	10.47 ....
4.20	.....Morris.....	11.10 ....
4.04	.St. Jean-Baptiste.	11.28 ....
3.43 a.m.	....Catherine....	11.55 ....
3.20 De / 3.15 Ar	...West-Lynne...	Ar. 12.17 p.m. / De. 12.20 ....
3.05 De.	.....Pembina.....	Ar. 12.35 ....
....	..Winnipeg Junc..	8.50 ....
8.35	...Minneapolis...	6.35 a.m.
8.00 De.	....St. Paul....	Ar. 7.05 ....
6.40 p.m.	.....Helena.....	4.00 p.m.
3.40	....Garrison....	6.15 ....
1.05 a.m.	....Spokane....	9.45 a.m.
8.00	....Portland....	6.30 ....
7.40	.....Tacoma..... " via Cascade	3.50 ....

p.m. 2.30		a.m. 8.00	.....St. Paul.....	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	p.m. 9.30	.....Chicago.....	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	.....Detroit.....	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	.....Toronto.....	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	....New York....	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	.....Boston.....	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	....Montréal....	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.
jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ius 29.11.88. Solliciteurs des requérants.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	Superficie (acres)	Lot No.	Superficie (acres)
7	144	276	143
9	152	278	141
168	68	280	141
170	105	282	140
184	144	284	64
186	144	286	67
188	137	288	77
190	131	435	132
192	128	437	133
194	126	439	135
196	127	486	171
198	128	506	161
244	123	632	164
274	79		

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.